

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT 2025-2026

RECUEILLIR LES AVIS DE NOS PARTENAIRES POUR S'AMELIORER



Henriman a tenu son septième conseil de perfectionnement !

Le Conseil se réunit une fois par an et rassemble la direction, des membres de l'équipe Henriman, des parents d'élèves, des délégués, des alternants ainsi que des gérants ou tuteurs issus de nos entreprises partenaires.

Afin de favoriser une représentation diversifiée, nous souhaitons inviter, à chaque Conseil, des participants différents, dans le but de recueillir une variété d'avis, de suggestions et de recommandations.

Le Conseil de perfectionnement constitue une obligation légale pour les CFA.

Il permet de recueillir les avis de nos entreprises partenaires afin d'améliorer nos offres de formation.

Nos chiffres

2024-2025

➡ 265 Alternants

Taux de réussite aux examens : 95.68 %

Note moyenne attribuée aux formations : 3,2/4

Note moyenne attribuée aux entreprises : 3,3/4

Taux de rupture : 35.4 %

Taux d'abandon : 12.8 %



Le conseil recommande de :

- Développer les compétences transversales
- Maintenir l'exigence de la formation
- Développer les Masterclass
- Mettre en place des stages en entreprise pour valider l'entrée en formation
- Renforcer les suivis en entreprises
- Maintenir le rythme de l'alternance
- Exiger le permis de former à tous les tuteurs
- Mettre en place une plateforme collaborative entre anciens apprenants

« Le conseil de perfectionnement confirme la solidité et la qualité de la formation, tout en accompagnant son évolution dans une démarche continue d'amélioration, au plus près des besoins des alternants et du monde professionnel. »